

TERRAIN À LOUER BÂTIMENT C1 - 20 M2 SECTEUR HORTICULTURE ET DECORATIONS

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Terrain de 20 m² livré brut situé aux abords du bâtiment C1, pour un stockage exclusif de chariots vides. Aucun empiètement et aucun cloisonnement en dure ne pourront être autorisés sur la zone de quai. Les espaces seront délimités par le secteur.

Localisation : Situé Quai du Val de Loire en périphérie du bâtiment C1, proche du péage Porte de Chevilly-Larue (E1).



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : C1
- **ESI** : 01/C1Q/00/T/**
- **Surfaces** : Emplacement d'une surface de 20 m².
- **Disponibilité du bien** : Disponibilité fin avril 2024, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Activité de stockage de chariots vides sans présence de commandes d'acheteurs.
 - Aucune vente physique sur le terrain.
 - Respect des activités du secteur.
 - Non divisible et non extensible.
 - Aucune clôture ne pourra être mise en place.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Types de contrat : COP d'une durée d'1 an renouvelable de mois en mois dans la limite de 3 ans.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M²/AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M²/AN)	DEPOT DE GARANTIE
Terrain	26.00 €	NEANT €	156 €

- Tarifs applicables en 2024 selon arrêté préfectoral N°2023-04438 du 14 décembre 2023
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Cotisation au centre médico-social : 69 € HT/salarié/an
 - Redevance digitale : 70€ HT/mois/occupant
 - RSE : 1.85 HT/M²/an



DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 20/04/2024

➤ **Pièces administratives :**

- **Une carte d'identité du dirigeant de la société candidate**
- **Lettre de candidature pour l'emplacement**
- **Extrait K-BIS de moins de trois mois**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles**

➤ **Pièces liées au projet :**

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)**
- **Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée, incluant un explicatif de l'intérêt du projet**

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le **20/04/2024 à 16 heures**, par voie électronique à l'adresse suivante :

Emplacement.commercial@semmaris.fr

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

CELINE GUINET

Direction commerciale

celine.guinet@semmaris.fr

+33 1 41 80 88 93 - +33 6 48 43 25 08

DEPOT DE CANDIDATURE

LORÈNE BRAZDA

Cheffe du service Patrimoine

emplacement.commercial@semmaris.fr

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr